

10 mars 1873

dominer la Chambre haute en y nommant un tas de leurs partisans et défenseurs politiques dans le but de faire adopter une mesure ou de renforcer leur parti. » Je pourrais à ce sujet vous citer les propos d'autres membres du gouvernement, mais je ne crois pas que cela soit nécessaire. Évidemment, mes propos ne doivent pas être interprétés comme un manque de respect envers les sénateurs récemment nommés, car ce sont des sénateurs compétents et hauts placés; cependant, j'estime qu'ils représentent un parti politique donné et qu'ils ont été choisis parmi ses partisans.

L'hon. M. CAMPBELL : Je dois dire, en réponse aux observations formulées par l'honorable sénateur, que le court délai dans lequel les chambres ont été convoquées — quinze ou seize jours au plus — n'a pas été fixé à la convenance du gouvernement. Certaines mesures doivent être déposées auprès du Parlement britannique et le gouvernement canadien s'est vu obligé, de ce fait, de retarder de quelques jours la convocation du Parlement. Il m'est impossible de vous dire de quelles mesures il s'agit, mais je crois que, une fois quelles seront connues, on donnera raison au gouvernement d'avoir agi ainsi.

L'hon. M. MILLER : Je félicite l'honorable parrain de l'adresse d'avoir si bien rempli son rôle même si je ne suis pas entièrement d'accord sur tout ce qu'il a dit, et je félicite le Sénat aussi, qui a l'honneur de compter dans ses rangs un homme aussi compétent et aussi expérimenté que lui. Avant de revenir à l'adresse, je tiens à ajouter quelques observations à celles qu'a formulées mon honorable ami d'en face (l'hon. M. Christie) au sujet de la convocation tardive du Parlement. Je trouve malheureux que l'on n'ait pas davantage tenu compte des désirs des membres du Parlement au moment de choisir la date de convocation. Je suis également étonné qu'on n'ait pas fourni une meilleure explication, autre que celle donnée par le ministre des Postes, pour justifier ce délai. Une résolution a été adoptée ailleurs, il y a deux ou trois ans, et je croyais qu'il était entendu que le Parlement de la Puissance serait convoqué au plus tard le 15 février de chaque année, sauf si le gouvernement a de bonnes raisons pour ne pas le faire. Aucune raison valable n'ayant été donnée, on peut présumer que ces raisons, si l'on se fie aux vagues propos de l'honorable député, n'existent pas.

Il est fort probable que cette session ne prendra fin qu'en juin, de sorte que 300 parlementaires venus de toutes les régions du pays, ou du moins une forte majorité d'entre eux, seront obligés de rester ici, à leur grand détriment, durant la saison la plus active de l'année, ou d'abandonner leurs fonctions législatives à mi-parcours de la session. Cette question n'intéresse peut-être pas tellement les ministres, mais elle revêt beaucoup d'importance pour les trois quarts des membres des deux Chambres du Parlement. Je ne vois pas pourquoi le Parlement ne peut pas être convoqué à une date plus appropriée, plus tôt dans l'année, c'est-à-dire à une époque où tout le monde dispose de plus de temps et a moins d'engagements pressants à respecter. Comment se fait-il que, aux États-Unis, le Congrès se réunit tous les ans à une date fixe et que le Parlement impérial, lui, se réunit également presque avec la même régularité tous les ans?

Nos treize ministres ont-ils plus de besogne à abattre, plus de mesures importantes à adopter, plus de préparatifs à faire pour convoquer le Parlement que les hommes d'État de ces deux grands pays? J'espère que le Parlement examinera de près cette question et adoptera une règle que le département sera tenu de respecter. (*Bravo!*)

Le premier paragraphe de l'adresse fait bien écho à la satisfaction et au plaisir qu'a ressenti Son Excellence en rencontrant le Parlement du Canada pour la première fois. Il ne fait aucun doute que les perspectives actuelles de la Puissance sont très prometteuses à bien des égards et que, dans l'ensemble, les circonstances dans lesquelles nous sommes appelés à accueillir le nouveau représentant distingué de notre gracieuse Souveraine sont des plus favorables. Jouissant d'une forte réputation dans plus d'un domaine honorable, cet éminent personnage a déjà répondu à nombre de nos grandes attentes, et nous a prouvé le profond intérêt qu'il porte à notre bien-être. Il promet ainsi de devenir le représentant le plus populaire de la royauté qu'il nous a été donné d'accueillir parmi nous. Son Excellence constatera, au Canada, un dévouement et un attachement à la Couronne et en la personne de sa Souveraine, qui n'existe nulle part ailleurs dans la Puissance, et que la population, sans distinction de croyance, de classe, de race et de partis, n'a qu'un seul désir, celui de faire en sorte que le séjour de Son Excellence parmi nous soit des plus agréables et des plus avantageux pour l'Empire. Le Canada a eu la bonne fortune, ces dernières années surtout, d'être dirigé par des gouverneurs constitutionnels impartiaux, mais notre peuple considère maintenant que les fonctions vice-royales ne devraient pas être uniquement d'ordre constitutionnel. Le représentant de Sa Majesté dans cette Puissance possède, à bien des égards, le moyen de renforcer les liens si harmonieux qui unissent actuellement la Couronne et son grand fief. Son poste constitue, aux yeux de bien des gens, le seul lien visible à cet égard, sous le régime complet d'autonomie gouvernementale qui nous a été conféré. Il est donc essentiel, compte tenu de notre situation particulière, que le titulaire de ce poste, tout en s'attirant le respect par son impartialité dans l'exercice de ses fonctions constitutionnelles, soit en mesure, au même moment, de gagner l'affection et l'attachement du peuple. Nous sommes convaincus que Son Excellence y parviendra. Mais je ne veux pas dire par là que le vice-roi constitue le seul lien qui nous unisse à l'Empire. Le secret de notre attachement à l'Empire ne réside pas dans un simple lien ou dans un symbole d'autorité; mais ceux qui représentent cette autorité peuvent renforcer cet attachement par les marques d'attention et de sollicitude qui magnifient une charge aussi élevée. La loyauté et l'attachement manifestés par le peuple du Canada à l'égard de la nation mère trouvent leur source dans la gratitude que ressent le peuple pour la bienveillance dont elle a fait montre et la protection qu'elle lui a accordée dans le passé, et dans son respect pour les grands principes qui servent de fondement au gouvernement constitutionnel libre sous lequel nous avons le bonheur de vivre et dont la vigueur et la pureté sont inégalées ailleurs que dans cet Empire puissant auquel nous sommes fiers d'appartenir. (*Bravo!*)